

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 27 mars 2019 à 17 h 00.

MRC de Roussillon
260B rue Saint-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant
(Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté :

BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
LETHAM, Walter - Maire de Léry
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson et préfet suppléant
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu
RONDEAU, Julie - Maire suppléant de Sainte-Catherine
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absente, la conseillère de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer, préfet. Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur Jean-Claude Boyer, préfet, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

2019-03-77 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, monsieur Christian Ouellette
Appuyé par, monsieur normand Dyotte

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé lors de la convocation:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Adjudication d'un contrat de services professionnels -Élaboration du plan de développement stratégique du territoire de la MRC de Roussillon
 - 4.2. Ressources humaines: embauche agent technique SGMR
 - 4.3. Dépôt de la liste des personnes embauchées
 - 4.4. Adoption du procès-verbal
 - 4.5. Approbation des comptes à payer

5. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
- 5.1. CANDIAC. Rés. de PPCMOI #111 245
- 5.2. CHÂTEAUGUAY: :Règlement de zonage #Z-3001-56-18
- 5.3. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-55-18
- 5.4. MERCIER: Règlement de zonage #2009-858-52
- 5.5. SAINT-CONSTANT: Rés. de PPCMOI #2017-00055
- 5.6. SAINTE-CATHERINE: Règlement de zonage #2009-Z-63
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 6.1. Appui à la MRC de Marguerite-d'Youville relativement à l'accès au Réseau express métropolitain
- 6.2. Expertise en environnement au bois métropolitain de La Prairie
7. GESTION DES COURS D'EAU
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 8.1. Adoption du PDZA de la MRC de Roussillon
- 8.2. FDCU 2017-2018 - Ville de Saint-Constant
9. CULTURE ET PATRIMOINE
10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 10.1. Appui à la TPECS: Déclaration des lieux d'élimination et centres de transfert
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ET de retirer le point suivant:

- 6.2 Expertise en environnement au bois métropolitain de La Prairie.

Adopté.

2019-03-78 3. CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance de mars 2019, il est convenu d'appuyer la résolution de l'UPA Montérégie concernant la récupération et le recyclage des plastiques de ferme.

UPA de la Montérégie - Récupération et recyclage des plastiques de ferme

CONSIDÉRANT que la récupération et le recyclage des matières plastiques constitue un enjeu environnemental majeur;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptait son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que la mise sur pied d'un service de récupération et de recyclage des plastiques de fermes figurait parmi les actions identifiées pour assurer le développement et la valorisation de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que pour initier la mise en place d'un service de récupération et de recyclage des plastiques de ferme le Syndicat a mené un sondage auprès des producteurs utilisateurs de ces plastiques afin d'évaluer les quantités et les types de plastiques utilisés sur les fermes du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les producteurs du Haut-Saint-Laurent de participer à la récupération et au recyclage des plastiques de ferme si un tel service était offert sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Dundee et Très-Saint-Sacrement offraient déjà un tel service;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offre en septembre de la même année mais qu'aucun soumissionnaire n'a proposé ses services;

CONSIDÉRANT qu'un service de récupération des plastiques de ferme est en place et fonctionne dans d'autres MRC, dont celles de Beauharnois-Salaberry

et de la Haute-Yamaska en Montérégie, et ce, malgré la restriction imposée par la Chine sur les importations de matières recyclées;

CONSIDÉRANT que la recherche et le développement de techniques et de procédés pour recycler les matières plastiques portent fruit, comme en témoignent les activités de la compagnie Pyrowave installée à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dont l'objectif consiste à investir dans des projets mobilisateurs ayant un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT que parmi les priorités identifiées en Montérégie, figure la volonté de faire de la région un chef de file agriculture, en faisant notamment en sorte que le secteur agricole puisse relever les défis environnementaux;

CONSIDÉRANT que l'initiative des municipalités et des MRC peut être encadrée et supportée par des organismes tel le Centre d'innovation sociale en agriculture au Québec (CISA) qui a accompagné la municipalité de Tingwick et la MRC d'Arthabaska dans la mise en oeuvre de leur service de récupération et de recyclage des plastiques de ferme;

Il est proposé par, madame Lise Poissant
Appuyé par, monsieur Christian Ouellette

L'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

Aux MRC de la Montérégie, à la Fédération de l'UPA de la Montérégie et à ses syndicats locaux affiliés;

DE travailler de concert afin de mettre en place un service de récupération et de recyclage des plastiques de ferme à l'échelle régionale et ce, en profitant des sommes allouées dans le cadre du programme FARR ou de tout autre programme de support.

À la MRC du Haut-Saint-Laurent:

D'être proactive et de faire preuve de leadership dans la mise en oeuvre de ce projet.

ET QUE la MRC de Roussillon appuie la résolution de l'UPA du Haut-Saint-Laurent concernant la récupération et le recyclage des plastiques de ferme.

Adopté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-03-79 4.1. ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS -ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUSSILLON

ATTENDU que la MRC de Roussillon a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes pour des services professionnels pour l'élaboration du plan de développement stratégique du territoire de la MRC de Roussillon;

ATTENDU la résolution 2019-01-10 adoptée le 30 janvier 2019 approuvant les critères d'évaluation des offres de service pour l'attribution de ce contrat;

ATTENDU que, suite à l'envoi de l'appel d'offres sur invitation le 5 février 2019 à cinq (5) firmes, trois (3) soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites du dépôt des offres;

ATTENDU l'analyse de ces soumissions par le comité de sélection et sa recommandation au Conseil de la MRC d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil octroie le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant de 44 000 \$ avant taxes;

ET QUE le Conseil autorise la direction à procéder au paiement du mandat selon l'avancement des travaux, et ce, à même le poste comptable 02-114-34-419.

Adopté.

2019-03-80 4.2. RESSOURCES HUMAINES: EMBAUCHE AGENT TECHNIQUE SGMR

ATTENDU la charge de travail additionnelle provenant de l'implantation du bac brun;

ATTENDU qu'un budget a été réservé en 2019 pour créer un nouveau poste d'agent technique au service à la clientèle pour le service GMR;

Il est proposé par, madame Lise Poissant
Appuyé par, madame Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine l'embauche de madame Émilie Paré au poste d'agent technique au service à la clientèle pour le service de gestion des matières résiduelles, aux conditions et traitement prévus pour les employés de la MRC de Roussillon.

Adopté.

4.3. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES

Conformément aux articles 23.4 et 23.5 du chapitre II du règlement numéro 200 décrétant les règles de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, vous trouverez ci-bas la liste des personnes embauchées par le directeur général de la MRC de Roussillon.

Voici le dépôt de la liste des personnes embauchées :

NOM	TITRE	SERVICE VISÉ	DURÉE DE L'EMPLOI
Jessica Cadieux	Enviro-Conseiller	SGMR	Du 3 juin au 16 août 2019
Kate Marcoux	Enviro-Conseiller	SGMR	Du 3 juin au 16 août 2019
Christina Morari	Enviro-Conseiller	SGMR	Du 3 juin au 16 août 2019
Jade Montpetit	Enviro-Conseiller	SGMR	Du 3 juin au 16 août 2019
Gergana Baynova	Enviro-Conseiller	SGMR	Du 3 juin au 16 août 2019
Julie Lagiorgia	Chef d'équipe Enviro-Conseiller	SGMR	Du 29 avril au 16 août 2019

2019-03-81 4.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par, monsieur Sylvain Payant
Appuyé par, madame Lise Michaud

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 soit accepté.

Adopté.

2019-03-82 4.5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, monsieur Sylvain Payant
Appuyé par, monsieur Donat Serres

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon pour la période du 1er au 28 mars 2019 totalisant 2 773 030,67 \$ soit approuvée.

Adopté.

Je soussignée, Colette Tessier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 2 773 030,67 \$, le tout en fonction du budget adopté.

Colette Tessier

5. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2019-03-83 5.1. CANDIAC. RÉS. DE PPCMOI #111 245

ATTENDU que la municipalité de Candiac a adopté la résolution de PPCMOI #111 245 le 20 mars 2019;

ATTENDU que la municipalité de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon sa résolution de PPCMOI #111 245 le 23 mars 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour la résolution de PPCMOI suivante de la municipalité de Candiac:

- Résolution de PPCMOI #111 245 adopté le 20 mars 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2019-03-84 5.2. CHÂTEAUGUAY: :RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-56-18

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-56-18 le 18 février 2019;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-56-18 le 28 février 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-56-18 adopté le 18 février 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2019-03-85 5.3. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-55-18

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-55-18 le 18 février 2019;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-55-18 le 14 mars 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-55-18 adopté le 18 février 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2019-03-86 5.4. MERCIER: RÈGLEMENT DE ZONAGE #2009-858-52

ATTENDU que la municipalité de Mercier a adopté le règlement de zonage #2009-858-52 le 19 février 2019;

ATTENDU que la municipalité de Mercier a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #2009-858-52 le 28 février 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Mercier:

- Règlement de zonage #2009-858-52 adopté le 19 février 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2019-03-87 5.5. SAINT-CONSTANT: RÉS. DE PPCMOI #2017-00055

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté la résolution de PPCMOI #2017-00055 le 19 février 2019;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon sa résolution de PPCMOI #2017-00055 le 28 février 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour la résolution de PPCMOI suivante de la municipalité de Saint-Constant:

- Rsolution de PPCMOI #2017-00055 adopté le 19 février 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2019-03-88 5.6. SAINTE-CATHERINE: RÈGLEMENT DE ZONAGE #2009-Z-63

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Catherine a adopté le règlement de zonage #2009-Z-63 le 12 mars 2019;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Catherine a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #2009-Z-63 le 20 mars 2019 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Sainte-Catherine:

- Règlement de zonage #2009-Z-63 adopté le 12 mars 2019;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019-03-89 6.1. APPUI À LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ATTENDU le projet du REM de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra) ;

ATTENDU la présentation du 14 mars 2019 sur l'avancement du projet, les travaux à venir, les mesures d'atténuation, la planification ARTM et la refonte du réseau EXO, des représentants de la CDPQ Infra ;

ATTENDU que les élus, lors de la rencontre du 14 mars 2019, ont soulevé de nouveau plusieurs préoccupations en lien avec l'accessibilité au REM ;

ATTENDU que la MRCde Marguerite-D'Youville demande à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain , pour les autobus provenant des municipalités et villes des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

ATTENDU nos préoccupations de l'accès à la station Panama du boulevard Taschereau et de la répartition des quais des terminus.

Il est proposé par, monsieur Donat Serres
Appuyé par, monsieur Christian Ouellette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPUYER la résolution numéro 2019-03-069 de la MRC de Marguerite-D'Youville et demande CDPQ Infra, de revoir les accès à la station Panama du boulevard Taschereau et de définir le plus rapidement la répartition des quais des terminus ;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution au président du CDPQ Infra; M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec; M. François Legault, au ministre des Transports; M. François Bonnardel; à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal; Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie et député de Sanguinet; M. Christian Dubé, à la ministre de la Santé et des Services sociaux et député de La Prairie; madame Danielle McCann, la député de Chateauguay; Marie-Chantal Chassé, à la mairesse de la Ville de Brossard; Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil; Mme Sylvie Parent, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Roussillon, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté et au directeur général d'EXCO; M. Sylvain Yelle.

Adopté.

6.2. EXPERTISE EN ENVIRONNEMENT AU BOIS MÉTROPOLITAIN DE LA PRAIRIE

Ce sujet est retiré.

7. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun sujet n'est ajouté.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-03-90 8.1. ADOPTION DU PDZA DE LA MRC DE ROUSSILLON

ATTENDU l'adoption par la MRC, en 2010, d'un premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en collaboration avec le CLD, le MAPAQ et les intervenants de la région ;

ATTENDU la nécessité de revoir le premier PDZA élaboré en 2010 et de reconfirmer l'engagement de la MRC de Roussillon à mettre en valeur la zone agricole et l'ensemble des activités qui s'y déroulent ;

ATTENDU l'importance témoignée par les parties prenantes, notamment celles du milieu agricole, de réviser le Plan de développement de la zone agricole de 2010 et de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle mouture du PDZA en continuité avec les préoccupations passées et les nouveaux défis qui s'imposent ;

ATTENDU que la démarche menant à l'adoption du nouveau PDZA a notamment contribué à partager une meilleure connaissance du territoire agricole et à la valoriser ;

ATTENDU que la révision du PDZA s'est articulée en concertation avec le milieu roussillonnais et les parties prenantes du secteur agricole et de la zone rurale de la MRC ;

ATTENDU que les objectifs d'assurer la pérennité de l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires et de favoriser la cohabitation harmonieuse sont au coeur de la démarche ;

ATTENDU que le PDZA révisé couvre un éventail large d'information, notamment le portrait du secteur agroalimentaire, les principaux enjeux diagnostiques, la vision, le plan d'action et la mise en oeuvre du PDZA ;

Il est résolu à L'UNANIMITÉ,

QUE la MRC de Roussillon adopte le Plan de développement de la zone agricole révisé en 2018 ;

ET QUE la MRC de Roussillon s'assure de la visibilité de l'adoption du PDZA par diverses initiatives de communication, notamment un dévoilement public en présence des parties prenantes et des partenaires du milieu agricole montérégien ;

ET QUE la MRC de Roussillon assure le suivi du plan d'action en collaboration avec les parties prenantes et dans le respect des investissements possibles dans son cadre financier annuel ;

ET QUE la MRC désigne une ressource attitrée aux enjeux agricoles, dans une perspective d'assurer un suivi de qualité au plan d'action du PDZA et en soutien aux initiatives des parties prenantes.

Adopté.

2019-03-91 8.2. FDCU 2017-2018 - VILLE DE SAINT-CONSTANT

ATTENDU la présence d'un Fonds de développement des communautés urbaines en 2017-2018

ATTENDU le dépôt d'une résolution du conseil municipal de la Ville de Saint-Constant et d'un projet pour réaliser un plan d'aménagement paysager et d'implantation d'infrastructures municipales à la base de plein-air;

ATTENDU qu'une somme de 31 267 \$ est disponible pour la Ville de Saint-Constant dans le Fonds de développement des communautés urbaines 2017-2018 et que cette somme représente environ 40 % de l'investissement nécessaires pour les frais professionnels du dossier soumis;

Il est proposé par, monsieur Christian Ouellette
Appuyé par, monsieur Sylvain Payant

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise le directeur général à affectuer le versement d'une somme de 31 267 \$ à la Ville de Saint-Constant, et ce, à même les crédits disponibles au Fonds de développement des communautés urbaines 2017-2018.

Adopté.

9. CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun sujet n'est ajouté.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-03-92 10.1. APPUI À LA TPECS: DÉCLARATION DES LIEUX D'ÉLIMINATION ET CENTRES DE TRANSFERT

CONSIDÉRANT que la TPECS a adopté la résolution 2019-02-26/490, résolution demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de transmettre aux municipalités les déclarations annuelles des lieux d'élimination et des centres de transfert;

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon souhaiterait également que le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques transmette aux municipalités les déclarations annuelles des lieux d'élimination et des centres de transfert afin que celles-ci puissent en prendre connaissance et sensibiliser les ICI quant à la quantité des matières résiduelles générées sur leur territoire;

Il est proposé par, madame Lise Michaud
Appuyé par, monsieur Christian Ouellette

QUE la MRC de Roussillon appuie la résolution de la TPECS de demander au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques de transmettre aux municipalités les déclarations annuelles des lieux d'élimination et des centres de transfert afin que celles-ci puissent en prendre connaissance et sensibiliser les ICI quant à la quantité des matières résiduelles générées sur leur territoire.

Adopté.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est ajouté.

12. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet.

2019-03-93 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

DE lever l'assemblée.

Adopté.

15. OUVERTURE DE LA SÉANCE RURALE

Le préfet, M. Jean-Claude Boyer procède à l'ouverture de la séance rurale.

2019-03-94 16. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que décrit ci-après:

- 15. OUVERTURE DE LA SÉANCE RURALE
- 16. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 17. CORRESPONDANCE
- 18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 19. VARIA
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

17. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun sujet n'est ajouté.

19. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet.

2019-03-95 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

DE lever l'assemblée.

Adopté.

(s) Jean-Claude Boyer

Jean-Claude Boyer,
Préfet.

(s) Colette Tessier

Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs
et financiers / Secrétaire-
trésorière adjointe.